

DÉLIBÉRATION n° CA-26-01-2018-05 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 janvier 2018

Election de deux représentants de l'université de Poitiers pour siéger
au Conseil d'administration de la COMUE Université confédérale Léonard de Vinci

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu les Statuts de la COMUE Université confédérale Léonard de Vinci ;
- Vu la proposition du Président de l'université de Poitiers présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

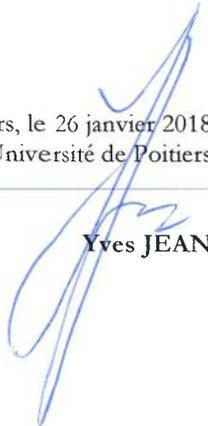
Sont élus pour siéger en qualité de représentants de l'université de Poitiers au Conseil d'administration de la COMUE Université confédérale Léonard de Vinci :

- **Monsieur Laurent-Emmanuel BRIZZI**, *Vice-président en charge du Patrimoine et du Développement durable*,
- **Madame Christine FERNANDEZ-MALOIGNE**, *Vice-présidente en charge des Relations internationales*.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 26 janvier 2018
Le Président de l'Université de Poitiers



Yves JEAN

UNIVERSITE DE POITIERS

05. FEV. 2018

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des Universités, le

Direction des affaires juridiques